

Formation "ambroisie"

Présentation générale

L'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive qui pose des problèmes de santé publique et d'impact sur la biodiversité. Sa destruction est une obligation (arrêté préfectoral en vigueur en Vaucluse). Or, elle présente des similitudes telles avec d'autres plantes de la flore locale, qu'il est nécessaire de connaître les critères menant à sa reconnaissance sans ambiguïté.

Objectifs de la formation

- connaître l'ambroisie pour pratiquer ensuite une observation active permettant de détecter sa présence potentielle ;
- savoir identifier la plante, et la distinguer des plantes voisines, avec des connaissances simples pouvant être répétées pour renseigner le public (administrés des communes, clients...);
- connaître différentes méthodes de lutte, et leur adaptation aux différentes situations.

Contenu détaillé

- 1) contexte : pourquoi parler d'ambroisie ?
 - effets de l'ambroisie sur la santé,
 - historique de la progression,
 - contraintes législatives
- 2) reconnaître l'ambroisie :
 - caractéristiques de la morphologie générale,
 - confusion possible et distinction avec d'autres plantes
- 3) le suivi de l'expansion : exemple des pratiques sérignanaises
- 4) la lutte contre l'ambroisie :
 - pratiques,
 - paradoxes,
 - prévention

Public concerné

Agents des espaces verts, des services routes, paysagistes, particuliers avec jardin, randonneurs, élus, agents "développement durable" ou "Agenda 21"...

LE NATUROPTERE

adresse postale :

Le Naturoptère - MAIRIE DE SERIGNAN-DU COMTAT

BP 1 - 84830 Sérignan-du-Comtat

standard : 04 90 30 33 20

contact@naturoptere.fr

www.naturoptere.fr

SIRET : 218 401 271 00083 / APE : 91 02Z



Le Naturoptère est un établissement géré par
la mairie de Sérignan-du-Comtat

Conditions d'accès

Formation organisée à partir de 5 personnes inscrites.

Le prix implique le coût du déplacement de l'intervenant, le matériel pédagogique et les supports distribués sur place.

50€ TTC par participant si la formation se passe au Naturoptère (1A)	65€ TTC par participant si la formation se passe à moins de 50km du Naturoptère (1B)	80€ TTC par participant si la formation se passe à plus de 50km du Naturoptère (1B)
--	--	---

Remise de 20% pour tout organisme (entreprise, collectivité, etc) qui inscrit au moins 5 de ses agents.

Durée

2 heures à 2 heures 30 min, incluant la séance en salle et la séance d'observation sur le terrain.

Moyens pédagogiques

- projection de diapositives numériques et commentaires
- texte réglementaire (arrêté préfectoral)
- clé d'identification
- matériel optique (loupes binoculaires et microscopes) pour séquence d'observation d'échantillons de végétaux
- observation sur le terrain

Compétences techniques des formateurs

Robin MOURGUES est animateur naturaliste au Naturoptère, en charge de la mise en place et l'entretien des espaces extérieurs

Joseph JACQUIN-PORRETAZ est diplômé d'une maîtrise de Biologie des Populations et des Écosystèmes (MBPE) et conservateur du patrimoine scientifique, technique et naturel.

Suivi et évaluation

Exercice d'entraînement à la reconnaissance à partir de photographies, puis à partir d'échantillons, puis sur le terrain (mise en situation).

Contact pour organisation

Standard : 04 90 30 33 20. contact@naturoptere.fr

LE NATUROPTERE

adresse postale :

Le Naturoptère - MAIRIE DE SERIGNAN-DU COMTAT

BP 1 – 84830 Sérignan-du-Comtat

standard : 04 90 30 33 20

contact@naturoptere.fr

www.naturoptere.fr

SIRET : 218 401 271 00083 / APE : 91 02Z



Le Naturoptère est un établissement géré par
la mairie de Sérignan-du-Comtat